

Accord de coopération scientifique et technologique UE-Jordanie fixant les modalités et les conditions de la participation de la Jordanie au partenariat en matière de recherche et d'innovation dans la zone méditerranéenne (PRIMA)

2024/0178(NLE) - 17/12/2025 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 627 voix pour, 13 contre et 5 abstentions, une résolution législative sur le projet de décision du Conseil sur la conclusion de l'accord, sous forme d'échange de lettres, modifiant et complétant l'accord de coopération scientifique et technologique entre l'Union européenne et le Royaume hachémite de Jordanie fixant les conditions et modalités de la participation du Royaume hachémite de Jordanie au partenariat en matière de recherche et d'innovation dans la zone méditerranéenne (PRIMA).

Le Parlement a donné son **approbation** à la conclusion de l'accord.

Le projet de décision du Conseil approuve la conclusion d'un accord, formalisé par un échange de lettres, entre l'Union européenne et le Royaume hachémite de Jordanie. Cet accord **modifie et complète l'accord UE-Jordanie existant en matière de coopération scientifique et technologique**. Il aligne la participation de la Jordanie sur les nouvelles conditions introduites par Horizon Europe et garantit le respect du cadre juridique et financier actualisé. Cette mesure permettra à la Jordanie de **rester pleinement engagée dans le partenariat jusqu'en 2031**, assurant ainsi la continuité de la coopération et la poursuite des efforts conjoints face aux défis communs.

PRIMA s'est révélé être un cadre efficace pour favoriser la coopération scientifique en Méditerranée, en abordant des défis urgents tels que les systèmes agroalimentaires durables et la gestion intégrée de l'eau.

Compte tenu des avantages avérés du PRIMA, qui constitue un pilier essentiel de ce partenariat approfondi, et traduit les engagements politiques en une collaboration scientifique concrète qui tient compte des défis communs, de l'engagement de longue date de la Jordanie et de l'importance géopolitique plus large d'une coopération soutenue avec les partenaires du voisinage méridional, cet accord assurera la **continuité d'un partenariat éprouvé**, renforcera l'engagement de l'Union auprès d'un partenaire régional clé et confirmera la détermination de l'Union à relever les défis communs en Méditerranée au moyen d'une collaboration scientifique, tout en contribuant simultanément à l'excellence de la recherche, ainsi qu'à la stabilité et au développement de la région.